

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2010**

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2010

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIEN, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Eric VAGANAY, James HOWES, Benoît DEBOUT, Pascal MORPAIN, Mme Chrystel BEGOUX.

Absents et Excusés : M Damien BERTHE de POMMERY (pouvoir à M Jean-François HOUETTE), Mme Maryline BUZIN (pouvoir à M Benoît DEBOUT)

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BEGOUX

□□□□□

Début de la séance à 20h40.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2010

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire explique que les prévisions budgétaires au chapitre 11 (Charges à caractère général) sont insuffisantes, il est nécessaire d'effectuer des mouvements de crédits au budget 2010 :

Augmentation budgétaire :

Article 61523 : Entretien voies et réseaux,	1000 €
Article 61551 : Entretien matériel roulant,	2000 €
Article 60612 : Energie et électricité	2000 €
Article 60621 : Combustible et carburant,	2000 €

Réduction budgétaire :

Article 6416 : Emploi Insertion,	3000 €
Article 6455 : Cotisation assurances personnels,	3000 €
Article 657358 : Subvention autres regroupements,	1000 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°2.

* * *

3. Amortissement du Service des Eaux

La durée des amortissements par catégorie d'immobilisation doit être approuvée par le Conseil Municipal. Les durées maximum proposées sont les suivantes :

- Poste de stérilisation.....20 ans
- Alimentation eau terrain sport.....25 ans
- Pompe de secours.....10 ans
- Installation technique.....99 ans
- Installation technique.....50 ans
- Remplacement pose de compteur.....5 ans
- Pose serrurerie.....10 ans
- Télésurveillance station pompage.....10 ans
- Remise état château d'eau.....99 ans
- Equipement suppression château d'eau.....99 ans

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'instruction comptable et budgétaire M4, considérant la nécessité de fixer les durées des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du budget annexe du service des eaux, entendu les explications de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de fixer les durées d'amortissements telles que proposées par Monsieur le Maire, dit que la présente délibération sera transmise au comptable public.

* * *

4. Organisation des travaux de sécurité et de renforcement électrique

Les travaux sur la route de Nanteuil sont bien engagés. Le mini giratoire au niveau du cimetière ne sera pas fait tant que le Conseil Général n'aura pas réalisé la traversée d'agglomération et reprofilé la voirie. La date n'est pas encore déterminée mais nous espérons que cela interviendra début 2011.

La bouche d'égout prévue au niveau de l'intersection rue de Meaux / RD330A doit être décalée et doublée (l'une en direction du village rue de Meaux, l'autre en direction de Senlis sur la RD330A) : la bouche d'égout prévue se trouvant en point haut du fait du décalage du fil d'eau des bordures.

Les élargissements de trottoir nécessitent l'ajout d'un caniveau double revers maintenant le fil d'eau existant. Lors de la réalisation du mini giratoire du cimetière, une bouche d'égout devra être rajoutée à connecter dans un puisard.

Semaine 47 : fin de pose des bordures et pose de structures de trottoirs en GNT, modelage de la terre végétale, remplissage du terrassement entre bordures et chaussée.

Concernant la rue de Meaux et la rue du Puits pour lesquelles le cabinet ACP avait proposé des rétrécissements et des chicanes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revoir ce projet en liaison avec le Cabinet ACP et la Société Colas. On s'orienterait plutôt sur la mise en place de ralentisseurs : dos d'âne ou cassis afin de ne pas dénaturer les rues et ne pas supprimer trop de places de parking.

Les travaux de renforcement électrique qui seront exécutés par l'entreprise Lesens devraient démarrer début janvier 2011 pour une durée de un mois environ. Une tranchée sera creusée depuis le transformateur rue de Meaux en face du château jusqu'à l'emplacement du poste de renforcement situé chemin du Grand Marais.

* * *

5. Questions diverses

Commission travaux

Monsieur Vaganay fait le point de la situation :

- ✓ Matériel acheté au budget 2010 : un jeu de lames pour le gros débroussailleur, un broyeur et un épandeur à sel pour économie et meilleure répartition.
- ✓ Les pommiers morts ont été remplacés.
- ✓ Projet d'amélioration des plantations au cimetière avec d'avantage de persistants, 2 cyprès par exemple. Prévoir également des plantations d'arbres sur le côté gauche de la D330 à l'entrée du village en venant de Senlis et entre le rond point du cimetière et celui vers Borest.
- ✓ Enlever les haies de thuyas le long du petit terrain de foot et près du lavoir.
- ✓ La croix du cimetière va être refaite et le Christ réparé.

Monsieur le Maire insiste pour que le projet de réhabilitation du logement rue de Meaux soit réactivé.

Halte Garderie Itinérante (HGI)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion à la CSO sur la HGI, le site de Mont l'Évêque, école ou école, va être étudié pour accueillir la HGI une journée par semaine. Actuellement les quatre communes qui accueillent la HGI Rully, Villers Saint Frambourg, Pontarmé et Thiers sur Thève. L'avantage de Mont l'Évêque tient à sa position centrale pour les communes de l'est du territoire.

Aire de grand passage des gens du voyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission développement durable de la municipalité de Senlis, lors d'une réunion qui s'est tenue le 21 octobre, a décidé d'étudier l'implantation de l'aire de grand passage à l'est de Senlis à côté de la zone des Rouliers, soit à quelques centaines de mètres de Mont l'Évêque. Outre les désagréments inévitables que générera cette implantation pour la commune, l'effet sur l'environnement sera désastreux sur ce superbe site de plaine.

Nous devons être très vigilants et prêts à nous mobiliser par tous les moyens dans le cas où ce projet se confirme.

* * *

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 15 décembre 2010 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.